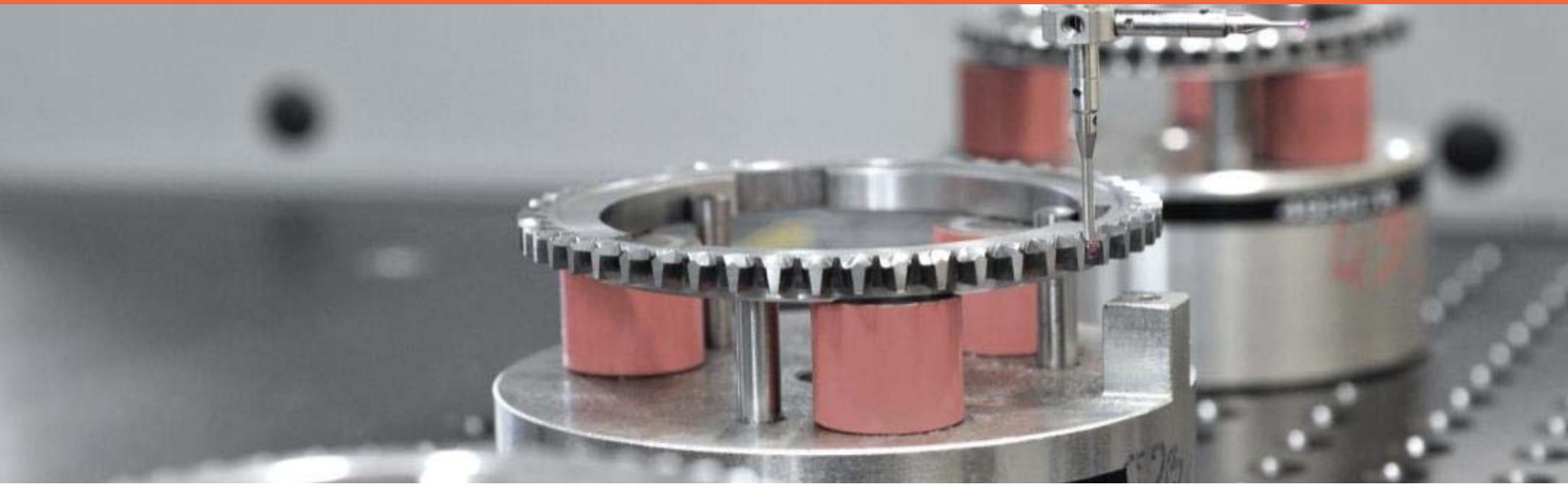




## Charte de Bonne Conduite et d'Ethique

*Code of Good Conduct and Ethics*



### Charte de Bonne Conduite et d’Ethique établie par le Comité de Direction du Groupe PERNAT

Cette charte vient compléter les lois, textes et règlements applicables à l’entreprise: elle veut inciter tout un chacun de son personnel, quelle que soit sa fonction, au personnel mis à disposition par un prestataire, à se comporter de façon exemplaire et digne des hommes et des femmes du groupe PERNAT.

Elle décrit de façon synthétique les valeurs fondatrices du Groupe PERNAT que nous nous devons d’incarner et dont nous sommes gardiens, continuateurs et responsables.

- Nous sommes tous garants du respect des lois, des textes, des règlements et des normes.
- Nous sommes tous gardiens des principes moraux et éthiques qui sous-tendent nos différents métiers.
- Nous sommes tous acteurs de la notoriété et de la valorisation de l’image de marque de l’entreprise.

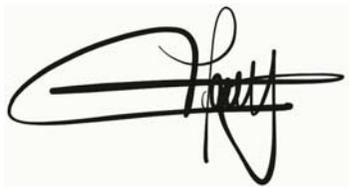
La confiance que l’entreprise donne à son personnel, à ses clients, à ses actionnaires et à ses fournisseurs est le socle de sa prospérité et de son développement.

La charte a pour objectif de permettre à chaque salarié de s’approprier ces valeurs dans son travail au quotidien.

Elle veut promouvoir la protection des salariés, sauvegarder son patrimoine, protéger ses clients et valoriser ses produits dans une démarche citoyenne et responsable.

Le respect de ces valeurs contribuera à la performance et à la notoriété positive de l’entreprise.

La charte présente une somme de valeurs et dispositions : elle se veut un socle non exhaustif qui doit aider à la recherche de la bonne décision dans une situation donnée dans le respect des engagements souscrits par l’entreprise, les lois et règlements en vigueur (sociales, sociétales, environnementale...).



Directeur General  
Le 19 Février 2020

### *Charter of Good Conduct and Ethics established by the PERNAT Group Management Committee*

*This charter complements the laws, texts and regulations applicable to the company: it wants to encourage all of its personnel, whatever their function, to personnel made available by a service provider, to behave in an exemplary manner and worthy of men and women of the PERNAT group.*

*It summarizes the founding values of the PERNAT Group that we must incarnate and for which we are custodians, continuators and responsible.*

- *We are all responsible for compliance with laws, texts, regulations and standards.*
- *We are all custodians of the moral and ethical principles that underpin our different businesses.*
- *We are all actors of the notoriety and the promotion of the brand image of the company.*

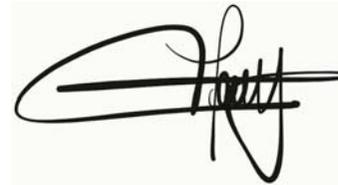
*The trust that the company gives to its staff, customers, shareholders and suppliers is the foundation of its prosperity and development.*

*The purpose of the charter is to allow each employee to appropriate these values in their daily work.*

*It wants to promote the protection of employees, safeguard its heritage, protect its customers and enhance its products in a civic and responsible approach.*

*Respect for these values will contribute to the company's performance and positive notoriety.*

*The charter presents a sum of values and provisions: it is intended to be a non-exhaustive base which must help in the search for the right decision in a given situation while respecting the commitments made by the company, the laws and regulations in force (social, societal, environmental...).*



General Manger  
February 19, 2020

### ► Respect des lois

Le Groupe PERNAT et l'ensemble de ses employés sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations en vigueur au sein de tous ses établissements

### ► Interdiction du travail des enfants

Le Groupe PERNAT se conforme aux législations et réglementations nationales relatives au travail des enfants.

En tout état de cause, elle s'interdit de faire travailler des enfants de moins de 16 ans et se conforme aux dispositions de l'OIT relatives à la santé, sécurité et moralité des jeunes de 15 à 18 ans,

Le Groupe PERNAT veille à ce que ses fournisseurs et partenaires souscrivent aux mêmes exigences.

### ► Elimination de toute forme de travail forcé

Le Groupe PERNAT s'engage pour le libre choix de l'emploi et pour l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire,

Le Groupe PERNAT veille à ce que ses fournisseurs et partenaires souscrivent aux mêmes exigences.

### ► Lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains

Le Groupe PERNAT s'engage à empêcher que l'esclavage et la traite des êtres humains n'aient cours dans le cadre de ses activités.

Le Groupe PERNAT s'engage à s'assurer que ses fournisseurs et partenaires garantissent leur respect des mêmes normes strictes.

### ► *Respect for laws*

*The PERNAT Group and all of its employees are required to comply with all the laws and regulations in force in all of its establishments*

### ► *Prohibition of child labor*

*The PERNAT Group complies with national laws and regulations relating to child labor. In any event, it prohibits the employment of children under the age of 16 and complies with the ILO provisions relating to the health, safety and morals of young people aged 15 to 18,*

*The PERNAT Group ensures that its suppliers and partners subscribe to the same requirements.*

### ► *Elimination of all forms of forced labor*

*The PERNAT Group is committed to the free choice of employment and to the elimination of all forms of forced and compulsory labor,*

*The PERNAT Group ensures that its suppliers and partners subscribe to the same requirements.*

### ► *Fight against slavery and trafficking in human beings*

*The PERNAT Group is committed to preventing slavery and trafficking in human beings from occurring in the course of its activities.*

*The PERNAT Group is committed to ensuring that its suppliers and partners guarantee their compliance with the same strict standards.*

### ► Respect des personnes

Le respect des personnes est une valeur fondamentale de l'entreprise. Chacun, quelle que soit son poste, se doit de contribuer à la cohésion par un comportement franc, loyal et respectueux de tous.

Le Groupe PERNAT s'engage à n'opérer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit, à protéger les données personnelles des employés dans le respect des lois et règlements.

### ► Promotion de la santé et sécurité au travail

Le Groupe PERNAT s'engage à mettre en œuvre une politique et des méthodes de prévention active des risques pouvant affecter la santé et la sécurité des employés, à contrôler régulièrement leur bonne application et à mesurer leur efficacité.

Le Groupe PERNAT s'engage notamment à responsabiliser ses managers et son personnel à la préservation de la santé et à la prévention des accidents du travail et à organiser la conception et le développement de ses produits et de ses moyens de production de manière à favoriser les meilleures conditions de travail possible.

Par ailleurs, tous les sous-traitants intervenant dans les locaux des sites du Groupe PERNAT sont tenus d'appliquer ces politiques de santé et de sécurité et de respecter l'ensemble des législations en vigueur.

### ► Liberté d'expression et dialogue social

Le Groupe PERNAT cherche à développer une relation de confiance à tous les niveaux de l'entreprise en invitant les membres de son personnel à s'exprimer librement, notamment pour améliorer son environnement de travail.

La qualité des échanges et de la communication entre chaque salarié et son encadrement est un élément central du dialogue social au sein du Groupe PERNAT.

Le Groupe PERNAT s'engage à assurer en temps utile l'information et la concertation avec les représentants du personnel et à respecter les obligations légales qui s'imposent.

### ► Droit d'association et liberté syndicale

Le Groupe PERNAT reconnaît le fait syndical et le droit des travailleurs de constituer des organisations syndicales de leur choix et/ou d'organiser une représentation du personnel dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Le Groupe PERNAT s'engage à protéger les adhérents et responsables syndicaux et à n'opérer aucune discrimination liées aux mandats détenus.

### ► *Respect for people*

*Respect for people is a fundamental value of the company. Everyone, whatever their position, must contribute to cohesion by frank, loyal and respectful behavior.*

*The PERNAT Group undertakes not to discriminate for any reason whatsoever, to protect the personal data of employees in compliance with laws and regulations.*

### ► *Occupational health and safety promotion*

*The PERNAT Group is committed to implementing a policy and methods for active prevention of risks that may affect the health and safety of employees, to regularly monitor their correct application and to measure their effectiveness.*

*The PERNAT Group is particularly committed to empowering its managers and staff to preserve health and prevent accidents at work and to organize the design and development of its products and means of production so as to promote the best possible working conditions.*

*In addition, all subcontractors operating on the premises of the PERNAT Group sites are required to apply these health and safety policies and to comply with all applicable laws.*

### ► *Freedom of expression and social dialogue*

*The PERNAT Group seeks to develop a relationship of trust at all levels of the company by inviting members of its staff to express themselves freely, in particular to improve their working environment.*

*The quality of exchanges and communication between each employee and their management is a central element of social dialogue within the PERNAT Group.*

*The PERNAT Group undertakes to ensure timely information and consultation with employee representatives and to comply with the legal obligations which are imposed.*

### ► *Right of association and freedom of association*

*The PERNAT Group recognizes the fact of trade unions and the right of workers to form trade union organizations of their choice and / or to organize employee representation within the framework of the laws and regulations in force.*

*The PERNAT Group is committed to protecting union members and managers and not to discriminate against the mandates held.*

► Protéger les actifs de toute dégradation, vol, détournement

Matériels : l'ensemble des bâtiments, installations, machines, véhicules, systèmes d'information, fournitures

Immatériels : la propriété intellectuelle, le savoir-faire et les données sensibles que l'entreprise traite,

► Respecter la confidentialité concernant

Notamment les personnes, pièces, projets, plan commerciaux / financiers, données sociales ainsi que le patrimoine immatériel

Il appartient à chacun de veiller à ce que ces informations ne soient pas diffusées de quelque manière que se soit hors de l'entreprise. Une attention particulière sera portée aux apprentis, intérimaires, stagiaires, prestataires sur site...

► Protéger et valoriser l'image du Groupe PERNAT : condition de sa pérennité

Le personnel doit contribuer à cette notoriété positive et doit s'abstenir de tout dénigrement de quelque nature

Aucune communication extérieure ne peut être faite par une personne non habilitée (si besoin : une validation préalable du Comité de Direction est nécessaire)

► *Protect assets from damage, theft, misappropriation*

*Materials : all buildings, installations, machines, vehicles, information systems, supplies*

*Intangible : intellectual property, know-how and sensitive data that the company processes,*

► *Respect confidentiality regarding*

*In particular people, parts, projects, commercial / financial plan, social data as well as intangible heritage*

*It is up to everyone to ensure that this information is not disseminated in any way outside the company. Particular attention will be paid to apprentices, temporary workers, trainees, on-site service providers, etc.*

► *Protect and enhance the image of the PERNAT Group : condition for its sustainability*

*The personnel must contribute to this positive notoriety and must refrain from any disparagement of any kind*

*No external communication can be made by an unauthorized person (if necessary: prior validation by the Management Committee is necessary)*

La confiance de nos clients dans les activités qu'ils nous confient est la clé de voûte de l'entreprise.

Cette confiance s'acquiert et se maintient grâce à la préservation de ses intérêts et à un souci constant de ne prendre que des engagements qui puissent être tenus et respectés.

Pour se faire, le personnel et l'entreprise s'engagent :

- À respecter l'ensemble des règles et exigences qui visent à la sécurité et à la qualité des pièces fournies
- A l'informer de tout écart relevé afin de protéger ses intérêts

*The confidence of our customers in the activities they entrust to us is the keystone of the company.*

*This confidence is acquired and maintained thanks to the preservation of his interests and a constant concern to make only commitments that can be kept and respected.*

*To do this, the staff and the company agree:*

- To comply with all the rules and requirements aimed at the safety and quality of the parts supplied*
- To inform him of any deviation noted in order to protect his interests*

### ► Sincérité des informations

L'intégrité et la sincérité des informations transmises de quelque nature qu'elle soit au sein et à l'extérieur de l'entreprise.

Chaque employé, pour ce qui le concerne, doit se sentir responsable de l'intégrité et de la sincérité des informations qu'il véhicule.

### ► Prévention des délits d'initiés

Tout employé, mandataire, détenant une information privilégiée doit, quel que soit son poste, s'abstenir de toute opération de communication publique

L'utilisation à des fins personnelles d'informations privilégiées concernant PERNAT Emile ou des tiers dont le personnel a eu connaissance dans le cadre de ses fonctions est non seulement contraire à l'éthique mais peut également constituer un délit d'initié.

### ► *Sincerity of information*

*The integrity and sincerity of the information transmitted of any kind inside and outside the company.*

*Each employee, for his part, must feel responsible for the integrity and the sincerity of the information which he conveys.*

### ► *Prevention of insider trading*

*Any employee, agent, holding inside information must, whatever their position, refrain from any public communication operation*

*The use for personal purposes of inside information concerning PERNAT Emile or third parties of which the staff has become aware in the course of their duties is not only unethical but may also constitute insider trading.*

### ► Activités politiques et religieuses

L'employé qui a des activités politiques ou/et religieuses les exerce en dehors du temps de travail et il s'abstient de tout prosélytisme.

Le Groupe PERNAT ne finance ni les partis politiques ni les institutions religieuses.

### ► Relations avec les tiers

Partenaires économiques : l'entreprise met en œuvre des relations loyales et équitables

Fournisseurs : toute prestation doit faire l'objet d'une mise en concurrence et d'une commande/contrat ainsi qu'un contrôle régulier selon la politique d'achat de l'entreprise. La sélection d'un fournisseur ne doit s'opérer qu'en fonction de ses performances à satisfaire à nos critères de sélection (qualité, coût, délai, respect de la réglementation, exigences clients, exigences du Groupe PERNAT dans le domaine environnemental et sociétal et ce, sur leur propre chaîne d'approvisionnement)

Recours à des intermédiaires : l'intervention de ces intervenants n'est justifiée que dans le cadre légal et après une sélection rigoureuse et si elle donne lieu à des prestations réelles rémunérées de manière transparente, en rapport aux prestations stipulées dans le contrat.

Conflits d'intérêts: le personnel est susceptible de se trouver confronté à des situations dans lesquelles son intérêt personnel (ou par tiers interposés) peut entrer en contradiction avec l'intérêt de l'entreprise. Il appartient dans ce cas à tout personnel du Groupe PERNAT de déclarer en conscience à son responsable ; ce qui pourrait être source de conflit d'intérêt.

Corruption et ristournes occultes : le personnel du Groupe PERNAT s'engage à respecter la « **charte anti-corruption** » de l'entreprise

Travail rémunéré: tout travail rémunéré en dehors de l'entreprise ne peut être mis en œuvre sans accord préalable du Groupe PERNAT. Pour prévenir ce risque, tout personnel du Groupe PERNAT souhaitant avoir une activité rémunérée extra-professionnelle sollicitera préalablement l'accord du Comité de Direction.

### ► *Political and religious activities*

*The employee who has political or / and religious activities exercises them outside working hours and refrains from proselytizing.*

*PERNAT Emile does not finance political parties or religious institutions.*

### ► *Relations with third parties*

*Economic partners: the company implements loyal and fair relationships*

*Suppliers: all services must be subject to a call for competition and to an order / contract as well as to a regular check according to the company's purchasing policy. The selection of a supplier should only be made on the basis of its performance in meeting our selection criteria (quality, cost, time, compliance with regulations, customer requirements, the Group PERNAT requirements in the environmental and societal field and this, on their own supply chain)*

*Use of intermediaries: the intervention of these stakeholders is only justified within the legal framework and after a rigorous selection and if it gives rise to real services remunerated in a transparent manner, in relation to the services stipulated in the contract.*

*Conflicts of interest: staff are likely to be faced with situations in which their personal interest (or by third parties) may conflict with the interests of the company. In this case, it is up to all Group PERNAT personnel to make a conscious declaration to their manager; which could be a source of conflict of interest.*

*Occasional corruption and kickbacks: The Group PERNAT staff undertake to comply with the company's "anti-corruption code"*

*Paid work: all paid work outside the company cannot be carried out without prior agreement from the Group PERNAT. To prevent this risk, any PERNAT Emile staff wishing to have a paid extra-professional activity will first request the agreement of CODIR.*

### ► Responsabilité sociale et sociétale

Le personnel du Groupe PERNAT s'engage à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ses actions en prenant en compte l'intérêt de toutes les parties prenantes dans une volonté de développement durable.

### ► Responsabilité environnementale

L'engagement de l'ensemble du personnel, quelque soit son poste, à prendre en compte et veiller à réduire les impacts négatifs de son activité sur l'environnement est un gage de développement durable pour le Groupe PERNAT.

La protection de l'environnement constitue un principe fondamental applicable à tous les stades de son activité et porté par chaque membre de son personnel.

Le personnel du Groupe PERNAT s'engage à transversaliser ce principe fondateur aux tiers.

### ► *Social and societal responsibility*

*The staff of the PERNAT Group undertakes to integrate social, environmental and economic concerns into their actions, taking into account the interest of all stakeholders in a desire for sustainable development.*

### ► *Environmental responsibility*

*The commitment of all staff, whatever their position, to take into account and ensure to reduce the negative impact of their activity on the environment is a guarantee of sustainable development for the PERNAT Group.*

*The protection of the environment is a fundamental principle applicable to all stages of its activity and carried by each member of its staff.*

*The staff of the PERNAT Group undertakes to transfer this founding principle to third parties.*

### ► Confidentialité des données personnelles des salariés

Le Groupe PERNAT et ses employés doivent être particulièrement vigilants et respecter l'ensemble des lois et réglementations régissant la protection, l'utilisation et la confidentialité des données personnelles. Dans ce cadre, les informations se rapportant à la vie privée des salariés, les données relatives aux évaluations de performance, à l'avancement et aux rémunérations doivent être maintenues confidentielles. L'accès à ce type d'information est réservé aux personnes dûment autorisées. Par conséquent, les collaborateurs du Groupe PERNAT :

- Ne doivent pas collecter d'informations sur la vie privée d'autres employés, hormis celles nécessaires à la gestion des ressources humaines ou pour d'autres motifs professionnels légitimes et uniquement dans les limites autorisées par les lois en vigueur ;
- Doivent garantir le droit d'accès, de vérification et de rectification des informations personnelles concernant les employés, conformément aux lois et réglementations en vigueur ;
- Ne doivent pas communiquer d'informations personnelles à des tiers, sauf cas exceptionnels autorisés par les lois ou réglementations en vigueur.

### ► Confidentialité et protection des biens, documents et données du Groupe PERNAT

Les dossiers, les biens, les données techniques et les diverses informations confidentielles relatives à l'entreprise constituent des actifs importants qui peuvent s'avérer critiques pour préserver les résultats et l'avantage concurrentiel du Groupe PERNAT. Ont notamment un caractère confidentiel, les informations concernant l'existence, les termes et conditions des projets et accords commerciaux du Groupe PERNAT, les données financières et techniques et toutes autres données sensibles, telles que celles relatives aux chiffres d'affaires, aux droits de propriété intellectuelle, aux technologies, aux logiciels ou matériel informatique utilisés dans l'exercice normal des activités.

Il est interdit à tous les employés du Groupe PERNAT de divulguer ces éléments à des tiers sans autorisation préalable, ou à d'autres collaborateurs non habilités à détenir ces informations. Toute utilisation à des fins personnelles, directement ou indirectement, d'informations obtenues dans le cadre de l'activité professionnelle est strictement proscrite.

Toute violation de cette règle peut faire l'objet de poursuites judiciaires en vertu des dispositions applicables en droit du travail, droit civil ou droit pénal.

L'ensemble de ces dispositions ci-dessus s'applique de la même façon aux informations communiquées par nos clients.

### ► Confidentiality of employees' personal data

*The PERNAT Group and its employees must be particularly vigilant and comply with all the laws and regulations governing the protection, use and confidentiality of personal data. In this context, information relating to the privacy of employees, data relating to performance appraisals, progress and compensation must be kept confidential. Access to this type of information is restricted to duly authorized persons. Consequently, the employees of the PERNAT Group:*

- *Must not collect information on the privacy of other employees, other than that necessary for the management of human resources or for other legitimate professional reasons and only within the limits authorized by applicable laws;*
- *Must guarantee the right of access, verification and rectification of personal information concerning employees, in accordance with the laws and regulations in force;*
- *Should not communicate personal information to third parties, except in exceptional cases authorized by the laws or regulations in force.*

### ► Privacy and protection of property, documents and data of the PERNAT Group

*The files, assets, technical data and various confidential information relating to the company constitute important assets which can prove to be critical in order to preserve the results and the competitive advantage of the PERNAT Group. Are in particular confidential, information concerning the existence, terms and conditions of projects and commercial agreements of the PERNAT Group, financial and technical data and all other sensitive data, such as those relating to turnover, rights of intellectual property, technologies, software or hardware used in the normal exercise of activities.*

*All employees of the PERNAT Group are prohibited from disclosing these elements to third parties without prior authorization, or to other employees not authorized to hold this information. Any use for personal purposes, directly or indirectly, of information obtained in the context of professional activity is strictly prohibited.*

*Any violation of this rule may be the subject of legal proceedings under the provisions applicable in labor law, civil law or criminal law.*

*All of these above provisions apply equally to information provided by our customers.*

Le Groupe Pernat et ses filiales se sont engagées à se conformer pleinement à tous les contrôles et réglementations applicables à l'importation, à l'exportation, aux douanes et au commerce, aux exigences en matière de licences et aux autres lois et sanctions économiques pertinentes («lois sur le contrôle des exportations»).

La Direction Administrative et Financière du Groupe s'assure que les lois de contrôle des exportations sont respectées et détermine si une approbation officielle est requise pour la réexportation des matériaux fournis par le Groupe conformément aux lois de contrôle des exportations. Les personnes en charge ont évalué que les produits de notre portefeuille de produits actuel ne nécessitent pas d'autorisation d'exportation officielle.

The Pernat Group and its subsidiaries are committed to fully comply with all import, export, customs and trade controls and regulations, licensing requirements and other relevant economic laws and sanctions ("Export control laws").

The Group's Administrative and Financial Department ensures that export control laws are respected and determines whether official approval is required for the re-export of materials supplied by the Group in accordance with export control laws. Those in charge have assessed that the products in our current product portfolio do not require an official export authorization.

Tout salarié du Groupe PERNAT qui aurait connaissance de violation de règles définies à la présente charte peut décider de le signaler à la Direction soit par la **procédure d'alerte interne**,

Ce dispositif a été conçu comme un outils de liberté d'expression supplémentaires mis à disposition des salariés.

Aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné de bonne foi, ou pour avoir relaté des agissements violant la charte de bonne conduite. Toutefois, l'utilisation abusive de ces dispositifs expose son auteur à des sanctions disciplinaires ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

Tout salarié du Groupe PERNAT s'interrogeant sur la conformité de ses propres actes à la présente charte est fortement encouragé à en parler avec son supérieur hiérarchique et/ou avec le Directeur des Ressources Humaines afin d'obtenir de plus amples informations sur les conditions et champ d'application de la charte de bonne conduite.

Toute violation de la présente charte quelle que soit la façon elle a été mise en lumière peut être sanctionnée par le Groupe PERNAT. Ces sanctions peuvent inclure, entre autres, un avertissement au salarié, ou son licenciement en fonction de la gravité de la violation et des lois et règles applicables.

### ► Procédure interne d'alerte

Tout salarié du Groupe PERNAT qui aurait connaissance de violation d'une ou plusieurs règles définies dans la présente charte peut en référer à sa hiérarchie ou au Directeur des Ressources Humaines selon la procédure interne disponible à l'ensemble de son personnel.

Any employee of the PERNAT Group who becomes aware of a violation of the rules defined in this charter may decide to report it to Management either by the internal alert procedure,

This procedure was designed as an additional freedom of expression tools made available to employees.

No employee may be penalized, dismissed or be the subject of a discriminatory measure for having testified in good faith, or for having reported acts violating the charter of good conduct. However, the misuse of these devices exposes its author to disciplinary sanctions as well as to legal proceedings.

Any employee of the PERNAT Group questioning the compliance of their own acts with this charter is strongly encouraged to speak with their hierarchical superior and / or with the Director of Human Resources in order to obtain more information on the conditions and scope of the good conduct charter.

Any violation of this charter regardless of how it was brought to light may be penalized by the PERNAT Group. These sanctions may include, among other things, a warning to the employee, or his dismissal depending on the seriousness of the violation and the applicable laws and rules.

### ► Internal alert procedure

Any employee of the PERNAT Group who becomes aware of a violation of one or more rules defined in this charter may refer to their hierarchy or to the Director of Human Resources according to the internal procedure available to all of their staff.